



Y a t il un vice de procédure ?

Par **Yadloden20**, le **14/10/2020** à **13:15**

Bonjour, suite a un contrôle de gendarmerie pour excès de vitesse le 24/08/20 je me suis fait testé positif au opiacés suite à la prise d anti douleurs (efferalgan codeiné/tramadol)les gendarmes m ont pris m ont permis,j ai ensuite été auditionné 2 semaines plus tard.lors de cette audition le gendarme à été surpris que je n ai pas encore reçu de courrier de la préfecture concernant mon permis.A ce jour(13/10/20)je n ai toujours pas la moindre nouvelle de personne et aussi le gendarme ne m a remis aucun document à la fin de mon audition (procès verbal /avis de rétention de mon permis...etc).Est ce normal n y a t il pas un vice de procédure qui me permettrait de récupérer mon permis ?